



MAIRIE DE
PIBLANGE

Département
de la Moselle

Arrondissement
Boulay-Moselle

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 15

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 11

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 10

Convoqués le : 03/09/2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 Septembre DEUX MILLE DIX-HUIT à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Valéria FEBVAY, Maire.

Etaient présents : FEBVAY Valéria, Maire, UJMA Thierry, CHILLES Fabrice, adjoints au Maire, RUBLER Benoît, BECKER Nicolas, LEGRANJACQUES Denis, conseillers délégués MASSARO Gwenaël, MICHEL Céline, BECOEUR Maxime, SCHMIDT Nathalie, MICHEL Céline, ROBINET Brigitte, conseillers municipaux.....

Etaient absents et excusés : HETTINGER Sylvianne KIEFFER François

Absents ayant donné pouvoir : Madame Sylvianne HETTINGER a donné pouvoir à Madame Valéria FEBVAY

Secrétaire de séance : Madame Céline MICHEL

=====

Point 030-2018 Garantie constitutionnelle en faveur du droit local alsacien-mosellan-Pétition

Objet : Garantie constitutionnelle en faveur du droit local alsacien-mosellan – Pétition

Le MAIRE expose :

L'association Alsace Moselle a lancé une pétition (<https://www.change.org/p/députés-et-sénateurs-de-la-moselle-pour-une-garantie-constitutionnelle-du-droit-local-alsacien-mosellan>) appelant l'ensemble des parlementaires d'Alsace et de la Moselle à soutenir une proposition de garantie constitutionnelle en faveur du droit local alsacien-mosellan dans le cadre de la prochaine réforme constitutionnelle prévue par le gouvernement.

Il s'agit notamment de lever les obstacles juridiques mis en évidence par la jurisprudence SOMODIA du Conseil constitutionnel et d'assurer un développement cohérent du droit local, tout en conservant l'esprit qui a prévalu à son maintien en droit français lors de la réintégration de l'Alsace-Moselle à la France en 1918.

Nous vous invitons à signer cette pétition et à apporter ainsi votre soutien à un corpus de règles au service des justiciables, des entreprises et des associations qui a fait ses preuves et auquel nombre d'habitants de nos trois départements demeurent attachés.

Après débat le conseil municipal approuve la dite pétition et autorise le Maire à la signer.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention :

POINT 031-2018 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Suite aux différents travaux à effectuer et à terminer sur la commune il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire. Le Maire propose la décision modificative budgétaire suivante :

ARTICLE	objet	VERS	ARTICLE	objet	SOMME
2315 : Installations matérielles et techniques	EP	VERS	2152	✚ ABRIS DE BUS+ installation ✚ Panneau de Signalisation ✚ Barrière électrique + pose sur voie publique ✚ Réfection en enrobé de la cour de l'école maternelle	24 903.20€
2315	EP	Vers	2312	Plantation arbre et arbuste parking	15000

MODIFICATION BUDGET en FONCTIONNEMENT

RECETTE article 7788 16672.81€	EQUILIBRE DU BP en fonctionnement suite encaissement du chèque	DEPENSE article 6156 16672.81€
-----------------------------------	--	-----------------------------------

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 032-2018 ETAT DE PREVISION DES COUPES 2019

Programme des travaux d'exploitation prévisionnel
Etat Prévisionnel des coupes 2019:

L'Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) pour l'exercice forestier 2019 à réaliser en forêt communale est présenté par l'ONF. Les volumes prévisionnels après martelage des coupes prévoient pour les parcelles 22, 25, 14,15 et diverses un volume total de 611 m³ et une recette brute prévisionnelle de 19820 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter l'EPC 2019 tel que présenté, et charge le maire de son exécution en vue des travaux d'exploitation à venir.

Destination des coupes

Forêt communale de Piblangue

COUPES A FACONNER

	BO		
	FEU	VOL.TOTAL	RECETTE BRUTE
	M ³	M ³	€
22 - BF	70	70	4 329
25 - BF	93	93	8 760
Totalités / 14,15 et divers			
TOTAL	181	181	14 589

CESSIONS AUX PARTICULIERS

	BO	BE	Vol.total	Recette nette
	FEU	FEU		
	M ³	M ³		
22 - DEL		160	160	1 919
25 - DEL		252	252	3 031
Totalités / 14,15 et divers		18	18	282
TOTAL		430	430	5 232

COUPES EN VENTE SUR PIED

		Vol. total	Recette nette
		M ³	€
TOTAL	0	0	0

Programme de travaux d'exploitation approuvé pour une recette brute estimée de 19 821€

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

POINT 033-2018 ENCAISSEMENTS DE DEUX CHEQUES

☛ Suite aux infiltrations du toit de la salle des fêtes l'assurance ALLIANZ rembourse la somme de 1631.54€

☛ Suite à modification des contrats de téléphonie l'entreprise INFO BUREAU sis à METZ rembourse la somme de 16672.81€ qui couvre les frais de résiliation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement des chèques.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE SUSUDITS.TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME
PIBLANGE le 26/06/2018

Le Maire,
Valéria FEBVAY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :
11 Septembre 2018

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE :

11 Septembre 2018

